



ASSEMBLÉE — 38<sup>e</sup> SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 14 : Programme universel d'audits de sûreté (USAP)

PROGRAMME UNIVERSEL D'AUDITS DE SÛRETÉ (USAP) :  
TRANSITION VERS UNE MÉTHODE DE SURVEILLANCE CONTINUE

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail donne un aperçu des modalités prévues pour la méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de sûreté (USAP-CMA), destinée à remplacer le second cycle d'audits de l'USAP, qui se termine en 2013. Elle présente également un survol du plan de transition vers l'USAP-CMA, qui mentionne le début de 2015 pour le commencement de la mise en œuvre intégrale de la nouvelle méthode.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée à approuver le plan de transition vers l'USAP-CMA décrit dans la présente note de travail.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique B — <i>Sûreté</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Aucune ressource supplémentaire n'est exigée.
<i>Références :</i>	C-WP/13876 A38-WP/16 Doc 9958, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 8 octobre 2010)

## 1. RAPPEL DES FAITS

1.1 Le second cycle du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) a été lancé en janvier 2008 et s'est achevé récemment. En vue de préparer la poursuite de l'USAP après 2013, la 37<sup>e</sup> session de l'Assemblée (voir la Résolution A37-17, Appendice E) a demandé au Conseil d'évaluer la faisabilité d'appliquer à l'USAP la méthode de surveillance continue (CMA) actuellement utilisée pour le Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) après l'achèvement du second cycle d'audits. C'est ainsi que le Conseil, à sa 187<sup>e</sup> session, a chargé le Secrétaire général d'étudier la possibilité d'appliquer une CMA à l'USAP.

1.2 En 2012, le Secrétariat a examiné les options concernant l'avenir de l'USAP, y compris la possibilité d'adopter une CMA. Il a recommandé que le programme passe à une CMA propre à la sûreté de l'aviation, mais incorporant aussi des éléments de gestion de risque. Cette recommandation a été approuvée par la 23<sup>e</sup> réunion du Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (AVSECP/23). Par ailleurs, la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (HLCAS) de 2012 a fermement approuvé le concept et la mise en œuvre d'une période de transition.

1.3 À sa 197<sup>e</sup> session, le Conseil s'est vu présenter des renseignements sur les modalités proposées pour l'USAP-CMA. On lui a aussi proposé un plan de transition comprenant un calendrier. La mise en œuvre intégrale du programme USAP-CMA est prévue pour le début de 2015. Le Conseil a formellement approuvé le programme USAP-CMA et le plan de transition.

## 2. APERÇU DES MODALITÉS DE L'USAP-CMA

2.1 La portée de l'USAP-CMA ne différera pas de celle du second cycle de l'USAP : elle englobera les dispositions de l'Annexe 17 — *Sûreté*, les dispositions relatives à la sûreté qui sont énoncées dans l'Annexe 9 — *Facilitation* et les éléments indicatifs connexes. Si la portée du programme ne change pas, les modalités du programme seront nouvelles ; elles comporteront une variété d'activités de surveillance adaptées à la situation de chaque État membre en ce qui a trait à la sûreté de l'aviation. Le programme USAP-CMA ne constituera pas un troisième cycle d'audits. En fait, on prévoit que ce programme se poursuivra, qu'il sera donc permanent, et qu'il appliquera des modalités pouvant s'adapter à l'évolution des besoins de chaque État et à la situation mondiale en matière de sûreté de l'aviation.

2.2. Les activités planifiées dans le cadre du programme USAP-CMA comprendront des audits basés sur la documentation, des audits axés sur la supervision, des audits axés sur la conformité, ainsi que des missions et études de validation basées sur des renseignements à communication obligatoire, selon la formule qui sera jugée la plus appropriée à chaque État. L'objectif des activités de l'USAP-CMA sera de collecter des renseignements, de trouver les carences et de donner lieu à des recommandations, selon qu'il convient.

2.3 On prévoit qu'au début, un certain nombre d'États ne seront pas en mesure de tirer pleinement parti d'un audit dans le cadre du programme USAP-CMA, par rapport à une forme différente d'engagement de l'Organisation. Un autre type d'activité de surveillance sera envisagé pour ces États, qui seront dirigés vers le Programme du soutien de la mise en œuvre et du développement – Sûreté de l'OACI, ce qui donne en général lieu à une offre d'assistance appropriée de l'Organisation.

2.4 Le Secrétariat adoptera une approche de gestion de risque pour déterminer le type de surveillance et les modalités qui conviennent le mieux à chaque État, ainsi que pour établir le calendrier et la fréquence des activités de surveillance. Ce système sera assez souple pour favoriser une utilisation optimale des ressources de l'OACI et sera capable de répondre à l'évolution des besoins en sûreté de

l'aviation, y compris l'attention à porter à la mise en œuvre par les États de mesures visant à combattre les menaces nouvelles et émergentes, ainsi qu'à l'amélioration des niveaux de développement des systèmes de sûreté et de supervision de l'aviation des États. Les résultats des missions d'audit et de suivi actuelles de l'USAP serviront dans un premier temps à déterminer le type d'activité de surveillance le mieux adapté à chaque État. Le calendrier et la portée de chaque activité de l'USAP-CMA seront par la suite établis en fonction de divers indicateurs, tels que : temps depuis la dernière activité d'audit ; temps depuis la dernière activité d'audit sur place ; existence, réelle ou possible, d'un problème grave de sûreté (PGSu), d'après les renseignements collectés dans le cadre d'un audit précédent ; équilibre géographique ; audits/inspections récents exécutés par des organisations régionales de supervision ; fait nouveau important dans l'État ; cas récent d'acte d'intervention illicite ou d'incident de sûreté grave ; renseignements collectés lors d'activités d'assistance de l'OACI ; quantité et qualité des données fournies par chaque État dans le cadre du processus de surveillance continue ou en réponse à une demande d'information de la part de l'OACI. Le mécanisme précis permettant ces déterminations est actuellement élaboré et sera vérifié dans le cadre du plan de transition.

2.5 Il est prévu que les États pourront, à l'occasion, demander une activité de surveillance dans le cadre de l'USAP-CMA. Il pourra être donné suite à ce type de demande en fonction des ressources et du temps dont dispose l'OACI, et seront traités sur une base de recouvrement des coûts. Les résultats des activités de surveillance réalisées sur une telle base seront traités de la même façon que les résultats issus des activités de surveillance régulières de l'USAP.

2.6 Le principe d'universalité sera maintenu dans le cadre du programme USAP-CMA, car tous les États continueront de faire l'objet d'une surveillance, mais le type, la portée et la fréquence des activités varieront, compte tenu des circonstances propres à chacun. La Commission d'examen du suivi et de l'assistance (MARB) continuera de superviser les activités de l'USAP et des rapports réguliers seront fournis au Conseil.

2.7 L'USAP-CMA remettra aux États des rapports d'audit sous une nouvelle forme, contenant à la fois des renseignements en matière de supervision et des renseignements en matière de conformité. Les constatations et recommandations seront présentées de manière à permettre aux États de hiérarchiser les mesures correctives à court, moyen et long terme. Suite à l'exécution d'activités USAP-CMA ultérieures, les résultats de chaque État seront mis à jour sur le site web sécurisé de l'USAP. Cette information sera accessible à tous les États membres de l'OACI et, selon les décisions des organes directeurs de l'Organisation, elle pourrait inclure, sans y être limitée, des renseignements sur le degré de non-mise en œuvre des éléments cruciaux de supervision de la sûreté de l'aviation, sur le degré de conformité aux normes de l'OACI et sur l'existence de toute PGSu identifiée et non résolue.

### 3. LA TRANSITION À UN USAP-CMA

3.1 Le travail nécessaire pour assurer la transition à un programme USAP-CMA est en cours d'exécution. La transition sera réalisée en trois phases qui se chevauchent, comme suit :

- a) **Phase de développement** : La phase initiale consiste à achever les travaux préparatoires nécessaires à l'établissement de la base de l'USAP-CMA. Les diverses activités comprennent entre autres la tâche de réviser et de hiérarchiser les protocoles d'audit de l'USAP, d'élaborer les outils logiciels nécessaires, y compris des moyens d'empêcher l'accès non autorisé à des renseignements de sûreté sensibles, de créer de nouveaux rapports d'audit et les modèles correspondants, et de déterminer le type d'activité initiale la plus appropriée à chaque État, en se fondant sur les résultats actuels des audits et d'autres renseignements.

- b) **Phase de préparation** : Dans la deuxième phase, il faudra élaborer et mettre en place les nouvelles procédures en vue d'essais de l'USAP-CMA sur le terrain. En particulier, cette phase comportera les tâches suivantes : l'obligation de conclure des accords de coopération avec des organisations régionales de supervision ; sélectionner les États pour les essais préliminaires des activités ; remanier les manuels et les procédures internes ; et diffuser des questionnaires préalables à un audit et des protocoles d'accord (MoU) parmi les États membres ; et
- c) **Phase d'essai** : La phase finale de la transition concernera les essais des logiciels et des activités de l'USAP-CMA sur le terrain, la tenue de séminaires d'information régionaux, la formation en vue de la recertification des auditeurs actuels et de la certification de nouveaux auditeurs.

3.2 La transition à l'USAP-CMA devrait être achevée d'ici la fin de 2014, et devrait comprendre la mise en œuvre intégrale des nouvelles modalités au début de 2015. Un tableau représentant le plan de transition à trois phases et indiquant les échéances prévues pour chacune figure à l'appendice du présent document. Les échéances sont approximatives ; elles peuvent être ajustées selon l'évolution des circonstances.

#### 4. **ÉTAT ACTUEL DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME USAP-CMA**

4.1 La phase d'élaboration de la transition vers le programme USAP-CMA est déjà bien avancée. On est en train de créer le logiciel de gestion et d'analyse des audits, et les progrès sont déjà remarquables. Une première version du nouveau logiciel devrait pouvoir être testée au début de 2014. Entre-temps, les chefs des équipes d'audit de l'USAP ont procédé à une refonte et à une réorganisation complète des protocoles d'audit. Cette révision approfondie puise largement dans l'expérience fournie par le second cycle d'audits de l'USAP. Elle aura pour but de rendre les protocoles plus détaillés et plus complets, tout en étant plus conviviaux pour les États comme pour les auditeurs de l'OACI.

4.2 La transition vers un programme USAP-CMA en est encore à ses débuts, mais le travail accompli jusqu'ici respecte le calendrier et le budget prévus. Le Secrétariat présentera régulièrement des rapports au Conseil au sujet de la mise en œuvre du plan de transition du programme USAP-CMA.

#### 5. **INCIDENCES DU PROGRAMME USAP-CMA SUR LES ÉTATS MEMBRES**

5.1 Durant la phase initiale (développement) de la transition à un USAP-CMA, les incidences sur les États membres seront limitées. Cela dit, pour les phases de préparation et d'essai, les États sont exhortés à participer pleinement à la transition en assistant aux séminaires régionaux sur la mise en œuvre de l'USAP-CMA, signant rapidement un nouveau protocole d'accord, communiquant des mises à jour sur l'état d'avancement de leurs plans de mesures correctrices, la documentation connexe et les autres renseignements requis et, dans certains cas, en prenant une part active à l'exécution des essais de l'USAP-CMA sur le terrain.

5.2 Comme dans le cas des premier et second cycles d'audits de l'USAP, le soutien des États membres à l'USAP-CMA, sous la forme d'experts en sûreté de l'aviation détachés pour participer à des activités liées à l'USAP-CMA continuera d'être indispensable au bon rapport coût-efficacité de la mise en œuvre du programme. Étant donné que la transition à un USAP-CMA impose d'élaborer de nouvelles modalités, une formation de recyclage et une recertification seront nécessaires pour tous les experts figurant déjà sur la liste des auditeurs de l'USAP. Des cours en vue de la certification initiale d'auditeurs

et de la recertification d'auditeurs existants seront donnés dans chaque Région de l'OACI afin de maintenir un nombre suffisant d'experts sur la liste de l'USAP pour la mise en œuvre de l'USAP-CMA. Les États membres sont instamment invités à maintenir leur précieuse contribution au Programme en détachant des experts en sûreté de l'aviation pour participer aux activités de l'USAP-CMA.

-----

APPENDICE

Plan de transition à l'USAP-CMA

	Tâche	Début	Fin	Q2 12		Q3 12			Q4 12			Q1 13			Q2 13			Q3 13			Q4 13			Q1 14			Q2 14			Q3 14			Q4 14		
				May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec
1	Phase de développement : remanier et hiérarchiser les protocoles d'audit de l'USAP, créer de nouveaux rapports d'audit et les modèles correspondants, élaborer les outils logiciels et déterminer le type d'activité qui convient le mieux à chaque État.	01/05/2012	31/12/2013	[Barre bleue couvrant les mois de mai 2012 à décembre 2013]																															
2	Phase de préparation : remanier les manuels et les procédures internes, conclure des accords internationaux, sélectionner les États pour les essais préliminaires des activités de l'USAP-CMA et envoyer les questionnaires préalables à un audit et les protocoles d'accord.	01/11/2012	28/03/2014	[Barre bleue couvrant les mois de novembre 2012 à mars 2014]																															
3	Phase d'essai : tester les logiciels et les activités de l'USAP-CMA sur le terrain, tenir des séminaires régionaux et dispenser la formation en vue de la recertification des auditeurs.	01/08/2013	31/12/2014	[Barre bleue couvrant les mois d'août 2013 à décembre 2014]																															

— FIN —